

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 6 juillet 2020, à 20 h, au gymnase Ste-Famille, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) à cet appel conférence :

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Mesdames les conseillères: | Sylvie DeBlois<br>Lucie Michaud                        |
| Messieurs les conseillers: | Yves Lévesque<br>Bruno Simard<br>Marc-Antoine Turcotte |
| Absent :                   | Richard Therrien                                       |

La directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2020.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution d'appui CPTAQ.
7. Résolution proposition animalière de la SPA.
8. Résolution achat de 2 caméras de surveillance.
9. Résolution entretien borne fontaine.
10. Résolution nomination pompier volontaire.
11. Résolution autorisant la Direction à procéder aux soumissions sur invitation.
12. Divers.
13. Rapport des élus sur les divers comités.
14. Période de questions.
15. Levée ou ajournement de la séance

\*\*\*

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

20-77 **Sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.**

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020.**

20-78 **Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2020.**

### **3. SUITE DE CES SÉANCES.**

### **4. CORRESPONDANCE.**

### **5. ADOPTION DES DÉPENSES.**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

20-79

**Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois de juin totalisant 44 891.83 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 66 806.17 \$, et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.**

### **6. ADOPTION D'APPUI CPTAQ.**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, a pris connaissance de la demande M. Michel Delisle.

**ATTENDU QUE** la demande consiste à obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'annexer à la Ferme Milisle enr. une superficie de 1,4380 hectares.

20-80

**Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'appuyer la demande de M. Michel Delisle auprès de la CPTAQ. Celle-ci étant conforme avec la réglementation de la Municipalité.**

### **7. RÉOLUTION PROPOSITION ANIMALIÈRE DE LA SPA.**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens entrés en vigueur le 3 mars 2020.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la proposition de gestion animalière à intervenir entre la MRC de l'Île-d'Orléans et la SPA et en accepte les modalités.

20-81

**EN CONSÉQUENCE, Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le maire Jean-Pierre Turcotte ainsi que la Directrice-générale / secrétaire-trésorière à signer les conventions à intervenir avec la SPA de Québec.**

### **8. RESOLUTION ACHAT DE 2 CAMERAS DE SURVEILLANCE.**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire procéder à l'acquisition de 2 caméras de surveillance.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de Solotech inc.

20-82 **EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères),** d'accepter la soumission de Solotech inc. au montant de 2 914.62 (incluant les taxes). Le montant des travaux sera assumé par le FDT (Fonds de Développement des Territoires).

**9.RESOLUTION ENTRETIEN BORNE FONTAINE.**

Cet élément a été reporté à la prochaine séance.

**10.RESOLUTION NOMINATION POMPIER VOLONTAIRE.**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance des recommandations de M. Pierre Leclerc, directeur du service incendie.

20-83 **EN CONSEQUENCE, Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de procéder à la nomination de M. Émile Asselin, pompier volontaire.

**11.RESOLUTION AUTORISANT LA DIRECTION A PROCEDER AUX SOUMISSIONS SUR INVITATION.**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture de l'édifice municipal/loisirs.

20-84 **EN CONSEQUENCE, Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser la Directrice générale /secrétaire trésorière, Sylvie Beaulieu, à procéder à l'appel d'offres.

**12. DIVERS.**

**13.RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.**

**14. PERIODE DE QUESTIONS.**

**15. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.**

20-85 **Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que la séance soit levée à 20h50.

---

Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale Secrétaire-trésorière

---

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*